

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE EGALITE FRATERNITE

COMMUNE DE NEUVY

COMPTE RENDU DE LA SEANCE
DU
CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 12 AVRIL 2022

L 'AN DEUX MIL VINGT DEUX LE DOUZE AVRIL A 19 HEURES LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NEUVY DUMENT CONVOQUE, S'EST REUNI EN SESSION ORDINAIRE A LA MAIRIE DE NEUVY SOUS LA PRESIDENCE DE

Présents : MARION Patrick – BARBILLON Anne-Marie- DUFOUR Daniel - GILBERT Delphine BESSONNIER Sylvie - VOROBIEFF Serge - BENEVAUT Annita – HENRY Martine – DESPREZ Rudy BESSONNIER Noël

Absente excusée : GAUTIER Aurélie

Convocation du : 05/04/2022

Secrétaire : BENEVAUT Annita

Ordre du jour :

- Vote des taux,
- Affectation du résultat 2021,
- Vote du budget primitif principal 2022,
- Vote du budget primitif annexe 2022,
- Avancement de grade des agents,
- Adressage,
- Cérémonie des Déportés,
- Photos anciennes de la commune,
- Questions diverses.

Monsieur le Maire demande l'autorisation aux Conseillers d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour : participation de la commune de Bauzy aux frais de l'Atsem et de la garderie.

Le Conseil Municipal donne son accord.

VOTE DES TAUX 2022

Vote : 10 voix pour

Monsieur le Maire présente l'état de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les taux pour cette année et approuve l'état présenté :

- Taxe foncière (bâti) taux communal : 12.48 %
- Taxe foncière (bâti) taux départemental : 24.40 %
- Taxe foncière (non bâti) taux communal : 64.16 %

AFFECTATION DU RESULTAT BUDGET ANNEXE

Vote : 10 voix pour

Monsieur le Maire présente l'état de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les taux pour cette année et approuve l'état présenté :

- Taxe foncière (bâti) taux communal : 12.48 %
- Taxe foncière (bâti) taux départemental : 24.40 %
- Taxe foncière (non bâti) taux communal : 64.16 %

AFFECTATION DES RESULTATS DU BUDGET PRINCIPAL 2022

Résultats 2021 du budget principal :

- Section de fonctionnement : + 36 390.37 €
- Section d'investissement : + 7 112.15 €

Après en avoir discuté le Conseil Municipal décide d'affecter les résultats 2021 sur le budget primitif principal 2022 de la façon suivante :

Résultat de la section de fonctionnement :

En section d'investissement au compte 1068 11 700.37 €

En section de fonctionnement le reste du résultat est reporté au C/002 24 690.00 €

Résultat de la section d'investissement :

En section d'investissement le résultat est reporté au C/001 7 112.15 €

BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2022

10 voix pour

Après en avoir discuté le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des présents le budget primitif 2022 qui s'équilibre de la façon suivante :

En section de fonctionnement : 265 741.00 €

En section d'investissement : 70 762.52 €

BUDGET PRIMITIF ANNEXE 2022

Vote : 10 voix pour

Après en avoir discuté le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des présents le budget primitif 2022 annexe présenté de la façon suivante :

En section de fonctionnement

dépenses : 140 375.00 €

recettes : 313 016.18 €

En section d'investissement

dépenses: 134 364.42 €

recettes : 140 375.00 €

AVANCEMENT DE GRADE DES AGENTS

Des agents communaux peuvent bénéficier d'un avancement de grade par ancienneté, un agent au grade de rédacteur principal de 2^{ème} classe et deux agents au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe, le Conseil Municipal accepte que les trois agents communaux accèdent à cet avancement. Il charge Monsieur le Maire du suivi de cette affaire. Le Maire précise qu'un tableau annuel contenant les trois agents sera envoyé au Centre de Gestion et qu'il saisira le Comité Technique pour un taux de promotion de 100 % (soit 100% des agents).

ADRESSAGE

Avec l'arrivée de la fibre, il est nécessaire d'attribuer un numéro et un nom de voie à toutes les habitations de la commune de Neuvy.

Ce dossier sera finalisé le 19 avril avec Mr Henriou de la Poste qui a suivi l'adressage de notre commune.

CEREMONIE DES DEPORTES

La cérémonie aura lieu le dimanche 24 avril à 10h45. Rendez-vous devant la mairie, dépôt de gerbe au Monument aux Morts, vin d'honneur.

PHOTOS ANCIENNES DE LA COMMUNE

Le Domaine National de Chambord recueille des photographies en rapport avec le Domaine National de Chambord. Les personnes possédant des photos d'évènements divers peuvent, si elles le souhaitent, les apporter à la Mairie de Neuvy où elles seront scannées et redonnées immédiatement au propriétaire.

Pour cela il y aura une permanence à la Mairie de Neuvy le 7 juin de 15h à 18h30.

CONVENTION AVEC LA COMMUNE DE BAUZY POUR LE POSTE D'ATSEM

Monsieur le Maire donne lecture de la convention 2022 pour la participation de la commune de Bauzy au poste d'Atsem. Pour cette année la participation de Bauzy sera de 13 832.54€.

CONVENTION AVEC LA COMMUNE DE BAUZY POUR LES FRAIS DE LA GARDERIE DE NEUVY

Monsieur le Maire donne lecture de la convention 2022 pour la participation de la commune de Bauzy aux frais de personnel de la garderie. Pour cette année la participation de Bauzy sera de 2 643.19€

QUESTIONS DIVERSES

Lors de la dernière réunion de Conseil Municipal, des Conseillers avaient signalé au Maire qu'un administré entreposait chez lui des carcasses de véhicules, Monsieur le Maire a donné rendez-vous à cette personne qui lui a déclaré qu'il les enlèverait au plus vite.

Des ornières se forment sur certains trottoirs, les plus importantes seront rebouchées par l'employé communal avec de la terre et du calcaire.

Le portail du nouveau cimetière a été sinistré ainsi que le pilier qui le soutient, lors de travaux dans le cimetière. Ceci ayant été constaté qu'après les événements, le Maire va joindre l'assurance de la commune pour demander s'il est possible d'obtenir un dédommagement.

Fin de séance 21h30